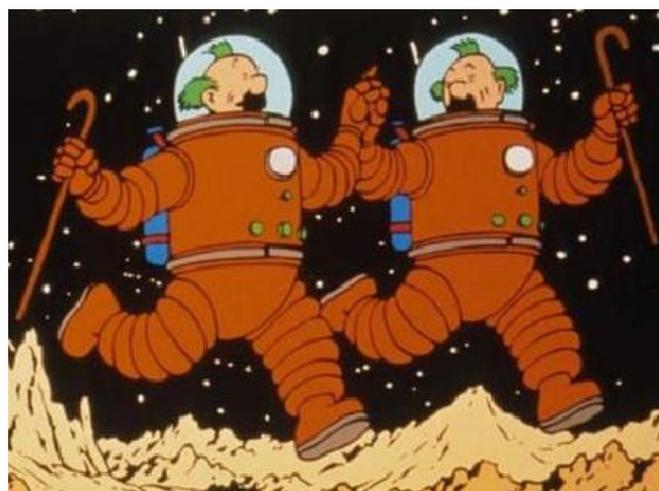


## Un numéro de haute voltige

Alors que la campagne déclarative 2021 démarre sur les chapeaux de roues et en plein confinement, une dernière nouveauté fait son apparition : l'agent voltigeur. Il s'agit d'un agent mobile censé remonter les files d'attente, répondre aux questions des usagers et/ou donner des rendez-vous afin de fluidifier l'accueil. Un nouveau poste qui soulève bien des interrogations : les moyens mis à disposition seront-ils suffisants ? Les agents devraient être munis de tablette numérique. Quid du secret professionnel ? Difficile de respecter une zone de discrétion dans une file d'attente. Peut-on réellement garantir la sécurité de l'agent concerné ? Dans une situation de crise sanitaire, il convient de se demander si les gestes barrières peuvent être appliqués efficacement sur un tel poste. La suite au prochain épisode ...

*En exclusivité pour vous lecteurs, les premières tenues 100 % anti-Covid commandées par la DDFIP 57 pour nos glorieux voltigeur*



### **Zéro cash, mais surtout zéro service public**

Lors du dernier Comité technique local de Moselle, nous a été présentée l'expérimentation de la caisse sans numéraire de Château Salins.

La CGT est intervenue pour s'y opposer, en demandant à la direction un bilan chiffré des paiements effectués chez les buralistes.

Résultat des courses, nous apprenons que **46 % des paiements se font en espèces !!**

La DGFIP se dessaisit d'un mode de paiement loin d'être minoritaire au profit du secteur privé (les buralistes ne font pas cela gratuitement)

### **Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL), ça ne se bouscule pas au portillon....**

Tu es cadre A ou A+, tu souhaites travailler à **Hayange** auprès des ordonnateurs du coin, sans équipe dédiée, car tu es un warrior qui n'a peur de rien...

Tu dois être bien le seul !!!

Nous apprenons via le site **place de l'emploi public** que ce poste est vacant au même titre que dix autres postes de conseillers aux décideurs locaux en France.

<https://place-emploi-public.gouv.fr/offre-emploi/conseillerere-aux-decideurs-publics-locaux-cdl-hf-reference-2021-538917/>

Comme quoi répondre aux sollicitations des maires, « rassurés » par la propagande de notre administration, sans équipe dédiée, cela ne fait pas rêver grand monde !!!



## 150 ans de la Commune, les mauvais jours finiront....

Début 1871, les troupes de Bismarck encerclent Paris. Suite à l'armistice conclue avec l'envahisseur, une Assemblée nationale à dominante monarchiste est élue. Elle signe un traité de paix aux conditions allemandes.

Alors que Thiers veut désarmer Paris, son peuple se soulève et refuse la capitulation. Le 18 mars est proclamée la commune de Paris.

### 72 jours de conquêtes sociales et démocratiques

La commune reste dans l'histoire par ses réalisations et sa volonté de donner la souveraineté au peuple.

- liberté de la presse, et de réunion
- séparation de l'État et de l'Église

- instauration le mariage civil
- instauration d'une réelle égalité femmes-hommes
- l'enseignement devient laïc, public, gratuit et obligatoire
- limitation de la durée du travail
- réquisition des ateliers abandonnés par leurs propriétaires sous le contrôle collectif des travailleurs
- réquisition des logements vides
- instauration d'un impôt sur le revenu progressif

### Une révolution réprimée dans le sang...

Lors de la semaine sanglante du 21 au 28 mai, 20000 communards furent fusillés sans procès, nombre d'entre eux (dont Louise Michel) furent déportés.

### Une révolution qui reste d'actualité

L'œuvre de la Commune marquera les consciences. Elle a fourni la démonstration qu'une politique en faveur du peuple est possible pour peu que la volonté politique existe.

Dans les décennies qui suivront, bien des mesures décidées par la Commune seront reprises par la République : séparation de l'église et de l'Etat, droit syndical et d'association, plus tard nationalisations et impôt progressif.

Aujourd'hui encore, nous pouvons tous chanter ensemble « **Non, la Commune n'est pas morte...** ».

Pour aller plus loin :

- une série radiophonique de France culture, dans l'émission LSD : [La Commune de Paris, dernière révolution avant la République – série de podcasts à écouter – France Culture](#)

### La compil' du COVID



**Il est libre masque**  
Herve Christiani

**Te fais-tu vacciner pour les vacances ?**  
Covid et Jonathan

**Au bal masqué**  
Compagnie Créole

**Chloroquine mon amour**  
DJ Raoult

**China Girl**  
Covid Bowie

**Dur dur de redevenir un bébé**  
Jordy

**Lady Corona**  
Beatles

**Crazy little thing called Cov**  
Queen

**Fais pas ci fait pas ça**  
Jacques Dutronc

## LETTRE OUVERTE D'UN SYNDIQUE RETRAITE

### A TOUTES CELLES ET CEUX QUI NE SONT JAMAIS DANS LA RUE A LES DEFENDRE

A la façon de Martin Niemöller (1)

Quand ils ont dit : la loi du 31 Juillet 1991 instaure la maîtrise des dépenses hospitalières.

Je n'ai rien dit, je n'étais pas économiste.

Quand Claude Evin a parlé d'hôpital - entreprise à la fin des années 80.

Je n'ai rien dit, je n'étais pas entrepreneur.

Quand les gouvernants ont mis en œuvre la gestion comptable en 1990, pour les hôpitaux.

Je n'ai rien dit, je n'étais pas dirigeant.

Quand Sarkozy et Bachelot ont mis en œuvre la loi H.P.S.T. qui a donné le pouvoir au "patron" de l'hôpital, le directeur, et rendu l'administration toute puissante.

Je n'ai rien dit, je n'étais pas administratif.

Quand Hollande et Marisol Touraine ont supprimé 17500 lits à l'hôpital.

Je n'ai rien dit, je n'étais pas comptable.

Quand quelques trois milliards d'euros d'économies furent prévues, dont 860 millions issus de "la maîtrise de la masse salariale", c'est à dire la suppression de 22000 postes, soit 2% des effectifs.

Je n'ai rien dit, je n'étais pas fonctionnaire.

Quand les salarié(e)s de l'hôpital psychiatrique du Rouvray en Seine Maritime, ont fait la grève de la faim en 2018.

Je n'ai rien dit, je n'étais pas syndicaliste.

Quand les services d'urgences se sont mis en grève en 2019.

Je n'ai rien dit, je n'étais pas urgentiste.

Quand Macron et Buzyn se sont moqués du mouvement des soignants au cours des dix derniers mois de cette même année.

Je n'ai rien dit, je n'étais pas soignant.

Quand Macron a supprimé en trois ans 4172 lits dans les services de santé publique.

Je n'ai rien dit, je n'étais pas hospitalisé.

Mais, quand le coronomachin, est arrivé, qu'il nous est tombé dessus. Là, j'ai paniqué :

\*\* Plus assez de lits pour les hospitalisations, plus assez de places en réanimation.

\*\* Plus assez de soignants pour nous soigner.

\*\* Pas assez de masques pour protéger les soignants.

Face à la pénurie organisée depuis trente ans par des dirigeants irresponsables appliquant la même politique néolibérale.

\*\* Ils ont trié les malades à soigner.

\*\* Ils ont laissé de côté les malades et les soignants en psychiatrie.

\*\* A isoler les personnes âgées dans les EPHAD, à les oublier.

Alors, j'ai applaudit les soignants à 20 Heures, sans questionnement sur le fait de n'avoir rien dit durant toutes ces années.

J'ai donné le titre de « héros » à ces soignants, que je n'avais jamais soutenu.

J'ai réalisé que le Service Public est indispensable dans notre pays.

MAIS....

Quand est-ce qu'enfin je vais dire ou hurler quelque chose ?

Quand sera-t-il possible de se révolter vraiment ?

Quand sera-t-il possible de construire un autre monde, de mettre en œuvre une société où le collectif et le partage aillent de pair ?

Quand y aura-t-il assez de monde pour se lever et être tous ensemble pour protéger la planète, instaurer la décroissance, une démocratie citoyenne à échelle humaine, privilégier l'humain plutôt que l'économie, développer de nouvelles solidarités, de prendre le temps de vivre, de penser, de lire, ... d'aimer ?

(1) Martin Niemöller était un pasteur luthérien allemand. Il a écrit un poème sur la lâcheté des intellectuels allemands au moment de l'accession des nazis au pouvoir. Il dirige un groupe de religieux opposants au régime. En 1937, il est arrêté et enfermé aux camps de concentration de Oranienburg et Dachau. Il est libéré en 1945 par les alliés.

# VUE DE MOSELLE....

## Test COVID à la frontière Moselle Allemagne l'enfer au quotidien

Depuis le 2 mars, 16 000 Mosellans travaillant en Allemagne sont dans l'obligation de présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48 heures.

Certes, des centres de dépistage gratuits ont été installés. Mais bien des frontaliers sont obligés de jongler avec les horaires pour se faire dépister alors qu'il reviendrait aux employeurs d'organiser les tests dans les entreprises.

Pour ces travailleurs, une véritable galère qui leur empoisonne la vie. Chaque samedi depuis le 13 mars, ils sont nombreux à manifester contre cette mesure. De plus nombre d'entre eux se plaignent de narines irritées ainsi que de violents maux de têtes.

Autre mesure absurde : avant de rejoindre son usine ou son bureau, le covoiturage pour se rendre en Sarre est interdit à plus de deux personnes par véhicule...



## La CGT solidaire avec les étudiants Mosellans



1 an après le début du premier confinement, la situation des étudiants et étudiantes de Moselle ne s'améliore pas.

Nombre d'entre eux se sont retrouvé privés de contrat de travail qui leur permettait d'assurer leur subsistance essentielle (nourriture, loyer, ...) et privés de vie sociale avec les cours à distance.

74 % des étudiants rencontrent des difficultés financières et 20 % d'entre eux vivent même sous le seuil de pauvreté.

La CGT, forte de sa tradition, est venu en aide à ces étudiants en organisant une collecte de produits alimentaires et d'hygiène auprès de ses adhérents.

La solidarité ne se construit pas en paroles mais en actes.

Encore plus d'informations sur nos sites Internet : <http://www.dgfip.cgt.fr/57/>

<http://www.financespubliques.cgt.fr/>

### **Bulletin d'adhésion**

NOM : .....

Prénom : .....

Grade : .....Échelon : ..... Indice : ..... Temps partiel : .....

Résidence administrative .....

Adresse personnelle .....

**Sollicite mon adhésion à la section CGT Finances Publiques de la Moselle.**

À....., le ..... Signature :

Bulletin à renvoyer par courriel à [cgt.ddfip57@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip57@dgfip.finances.gouv.fr)